



Ministère de  
L'enseignement Supérieur  
et de la Recherche

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E)S  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ACADEMIES DE REGROUPEMENT EST**

**Concours unique sur titres  
Session 2015**

**Vendredi 17 avril 2015 de 14H00 à 17H00**

**ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITÉ**

**Durée : 3 heures (Coefficient : 1)**

**Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la  
profession d'infirmier.**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la **copie** (ou des copies) **modèle EN** mise(s) à votre disposition.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre copie.

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes, non précisées dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou villes (A..., Y..., Z....).

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant **2h00** de composition.

Ce sujet comporte 3 pages (page de garde incluse). Vérifiez que le sujet est complet.

## **Question 1 :**

### **Maladie « EBOLA » :**

#### **1.1. Est-ce une maladie bactérienne ou virale ?**

Quels en sont :

#### **1.2. Les symptômes d'apparition ?**

#### **1.3. Le mode de transmission ?**

#### **1.4. L'incubation et la contagiosité ?**

## **Question 2 :**

« Les actions de promotion de la santé des élèves font partie des missions de l'éducation nationale. Elles sont en priorité assurées par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale. A ce titre, les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité, d'actions de prévention et d'information, de visites médicales et de dépistage obligatoires, qui constituent leur parcours de santé dans le système scolaire. Ces actions favorisent notamment leur réussite scolaire et la réduction des inégalités en matière de santé. »

**De quel texte réglementaire cet article est-il extrait ?**

## **Question 3 :**

**Dans le cas d'un suivi infirmier systématisé d'une cohorte d'élève de collège citez 6 actes infirmiers de dépistage que vous effectuerez ?**

## **Question 4 :**

Vous êtes infirmier dans un établissement scolaire. Dans le cadre d'un suivi infirmier suite à la délivrance d'une contraception d'urgence il y a un mois et demi, Émilie, 16 ans, revient vous voir, inquiète parce qu'elle n'a pas ses règles.

### **Question 4.1 :**

**4.1.1 Qui peut délivrer la contraception d'urgence dans les établissements scolaires ?**

**4.1.2 Décrivez en quatre points synthétiques le protocole de délivrance de cette contraception ?**

**Question 4.2 : Toutes les questions sont à traiter (hypothèse 1 et 2)**

L'élève vous dit qu'elle n'a plus ses règles depuis 6 semaines. La grossesse a été confirmée par un test de grossesse.

**1<sup>ère</sup> hypothèse** : Émilie souhaite recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sans informer ses parents.

**4.2.1 Celle-ci étant mineure que lui répondez vous en vous appuyant sur les textes en vigueur ?**

**4.2.2 Qui informez vous dans l'établissement scolaire ?**

**4.2.3 Quels sont les partenaires extérieurs que vous pouvez solliciter pour accompagner la jeune fille et répondre à sa demande ? Faire 2 propositions**

**2<sup>ième</sup> hypothèse** : Émilie souhaite mener sa grossesse à terme. Ses parents sont au courant mais Émilie ne souhaite pas que la communauté éducative soit informée.

**4.2.4 Quelle sera votre posture professionnelle pour cette situation ?**

**4.2.5 Dans les deux hypothèses, quelle posture éthique aurez vous comme professionnel infirmier de l'éducation nationale face à cette situation ? Vous argumenterez votre réponse ?**